

Ecole Sainte Marie

32 rue de l'Ermitage

85670 St Christophe du Ligneron

☎ : 02.51.93.22.70

✉ direction@stchristophe-stemarie85.fr

www.stchristophe-stemarie85.fr



EQUIPE EDUCATIVE 2024-2025

Classe TPS-PS-MS : Magalie SOULARD et Laura MALLASSAGNE (mardis) - Aide-maternelle : Corine PLANES

Classe MS-GS : Marie-Chantal BOURMAUD - Aide-maternelle : Andrée BODIN DAVID

Classe GS-CP : Mélinda BESSEAU et Laure LEBEAU (lundis) - Aide-maternelle : Nathalie WEBER

Classe CE1 : Nelly BOUCARD

Classe CE2 : Annie-Claire BABU

Classe CM1: Agathe JAUNET

Classe CM2: Xavier BOILEVE et Chloé DUPE (lundi + 1 mardi sur 3)

Poste de RA (aide spécialisée) : Carine BARRETEAU



Personnel de vie scolaire :

Secrétariat école : Nathalie WEBER

AESH : Karine RUDYJ, Monika BERTEL, Karine LARRAN, Coralie DURAND

Chef d'établissement : Xavier BOILEVE

Journées de décharge pour la direction le **lundi** et le **mardi (1 sem/3)**. Vous pouvez demander des rendez-vous ces jours-là de préférence.

HORAIRES ET ACCUEIL

matin		après-midi	
accueil	cours	accueil	cours
à partir de 8h35	de 8h45 à 12h00	à partir de 13h20	de 13h30 à 16h30

Accueil des élèves dans les classes de 8h35 à 8h45.

Les accompagnateurs des élèves de maternelle sont invités à les emmener jusqu'à la porte de la classe.

Une seule entrée en usage lors des arrivées à l'école : le portail donnant sur le parking. (Les élèves qui utilisent le garage à vélo côté bac à sable se rendent ensuite à pied à l'entrée principale.)

Il est important que les enfants n'arrivent pas en retard, quelle que soit leur classe.

Toute absence doit être motivée et signalée par les parents, par écrit, mail ou message téléphonique. Seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées durant le temps scolaire. Les autres absences feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Education Nationale.



USAGE DU PARKING : pas de dépose devant le portail de l'école, chaque conducteur doit stationner son véhicule. Merci de rester patient et courtois, quelle que soit la situation.

SORTIE DE L'ÉCOLE

De 12h00 à 12h10 et de 16h30 à 16h40 : surveillance assurée par les enseignants lors de la sortie.

Sauf autorisation, les élèves ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par écrit.

Après 12h10, les enfants sont pris en charge par le restaurant scolaire et après 16h40, ils sont confiés au service de garderie.

De 12h00 à 13h20, les élèves qui déjeunent à la cantine sont placés sous la surveillance et la responsabilité de la municipalité qui assure la gestion du restaurant scolaire.

Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.

LE THEME DE L'ANNEE 2024-2025

L'Art en fête

...s'exprimer, apprendre, créer, concevoir, coopérer...

- *Tout au long de l'année*
- *Avec les autres classes*
- *Dans et hors de l'école*
- *Avec des temps forts*

PROJETS EDUCATIF et PASTORAL - REGLEMENT INTERIEUR

Le projet éducatif

Guidés par le projet éducatif diocésain, nous voulons :



... être attentifs à chaque personne :

- placer l'enfant au cœur de ce projet avec son histoire et ses différences
- s'exprimer en confiance et se sentir bien (élèves, personnels, parents, bénévoles)



... être un lieu d'éducation et de vie :

- donner le goût de l'effort, aider à surmonter les obstacles
- encourager au respect de soi, des autres et de l'environnement
- devenir autonome et responsable
- à côté de l'effort demandé, permettre joie, détente, partage, amitié...



... être ouverts sur le monde :

- un idéal à vivre : l'Evangile
- Proposer Jésus-Christ tel un guide, une lumière, un ami
- Accueillir chacun, quelles que soient ses convictions



... vivre en réseaux solidaires :

- être reliés aux écoles et collèges du secteur
- sensibiliser à d'autres réalités, notamment à travers des œuvres caritatives

Les projets et règlements sont consultables sur le site de de l'établissement, à l'adresse suivante : www.stchristophe-stemarie85.fr

SE RENCONTRER - ECHANGER

- Réunions de classe
- Application Educartable et mails
- Assemblées générales
- Demande de rendez-vous
- Matinées thématiques
- Matinées travaux

SANTE ET MEDICAMENTS

Nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments. Un enfant malade ne doit pas être présent à l'école, notamment en cas de risque de contagion.

Cependant, dans les situations de traitement de longue durée, un PAI devra être mis en œuvre en relation avec votre médecin. En cas de doute, contactez le chef d'établissement.

LA PASTORALE : EVEIL A LA FOI, CATECHESE, CULTURE CHRETIENNE

La parole de l'évangile est un repère, et chaque semaine une heure complémentaire est consacrée à la pastorale.

De la maternelle au CP, l'éveil à la foi est une approche de la religion grâce à la découverte des grandes fêtes chrétiennes, des valeurs évangéliques et des sujets qui questionnent les enfants.

A partir du CE1, deux propositions :

La catéchèse

Découvrir Jésus, ses actes, ses paroles.

- Prier, chanter, lire, réfléchir, jouer...
- Vivre en Chrétien, préparer des sacrements (baptême, communion)

La culture chrétienne :

- Connaître l'histoire du monde chrétien, son message, ses fêtes...
- Comprendre la place de la religion et des religions dans notre vie quotidienne et dans le monde.



Des temps communs, lors des fêtes chrétiennes telles que Noël et Pâques

LES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE SAINTE MARIE

L'OGEC et l'APEL sont constitués de bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie au bon fonctionnement de notre établissement. Merci de les soutenir, de répondre à leurs appels. N'hésitez pas à les rejoindre.

OGEC <i>Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique</i>	APEL <i>Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre</i>
<p>Missions :</p> <p>Gestion financière : perceptions et dépenses</p> <p>Emploi des personnels non enseignants : contrats de travail, absences, plannings...</p> <p>Entretien de l'immobilier : petits et gros travaux, investissement, emprunts...</p>	<p>Missions :</p> <p>Représentation des parents : lors des réunions, dans le conseil d'établissement, auprès des instances et des pouvoirs publics</p> <p>Services aux familles : accueil, accompagnement, information, animation (auprès des élèves, des familles et des enseignants)</p>
<p>Apports financiers :</p> <p>Forfait communal (frais de fonctionnement)</p> <p>Contribution des familles : 33 € / mois sur 11 mois (base), 37€ / mois (solidarité)</p> <p>Autres ressources : recettes de fêtes, subventions d'autres associations, dons, location de matériel...</p>	<p>Apports financiers :</p> <p>Adhésions volontaires des familles</p> <p>Subventions</p> <p>Recettes de manifestations</p> <p>Dons</p>
Président : Anthony PERASSOLO	Présidente : Mathilde AYRAULT

ASSURANCE SCOLAIRE : attestation, informations...

- L'assurance scolaire et extrascolaire est incluse dans le montant des contributions. Elle couvre votre enfant pour les dommages ou accidents qu'il pourrait subir.
- Pour obtenir une attestation, connectez-vous sur le site de la mutuelle saint Christophe et rendez-vous sur l'espace parents : www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

LES REUNIONS DE CLASSE

lundi 16 septembre	18H30	CM2
mardi 17 septembre	18H30	CP
vendredi 20 septembre	18H30	CE1
mardi 24 septembre	18H30	CM1
mardi 24 septembre	20H30	CE2
jeudi 10 octobre	18H30	MS-GS
jeudi 10 octobre	18H30	GS Mélinna
mardi 15 octobre	18h30	TPS-PS-MS



CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE : ZONE B.

Vacances de la Toussaint	du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024
Vacances de Noël	du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Vacances d'hiver	du samedi 8 février au dimanche 23 février 2025
Vacances de printemps	du samedi 5 avril au lundi 21 avril 2025 (lundi de Pâques)
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet 2025 (dernier jour de classe le jeudi 3 juillet)



- 2 samedis matin travaillés : **samedis 12 octobre et 22 mars.**
- Assemblée Générale des associations : **jeudi 5 décembre**
- Pont de l'Ascension : du mercredi 28 mai au dimanche 1^{er} juin
- **Kermesse le samedi 28 juin 2025**

VETEMENTS ET OBJETS DE VALEUR

Merci de bien marquer les vêtements des enfants. Tous les ans, de nombreux vêtements ne retrouvent pas leur propriétaire. Les vêtements non récupérés dans l'année scolaire seront donnés aux organisations caritatives. Evitez de faire porter des objets de valeur (bijoux...) à votre enfant. Leur perte ou leur dégradation ont peu de chances d'être prises en charge par l'assurance scolaire.

RESTAURATION et ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAUX

Restauration : restaurant-scolaire.stchristophe@orange.fr

Mairie : 02 51 93 30 23

L'accueil périscolaire : 02 51 68 77 53

Mail : directionlesloustics@mairie-scdl.fr

- Ouverture à 7h30 le matin

- Accueil jusqu'à 19h le soir